

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD090-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION AUX ANDRIVAUX :
ACQUISITION DE TERRAINS**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD090-2013

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION AUX ANDRIVAUX :
ACQUISITION DE TERRAINS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération en date du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé de lancer l'opération de construction de la station d'épuration et la desserte en assainissement collectif du village des Andrivaux sur la commune de Chancelade.

Considérant que le projet prévoit l'implantation de la station d'épuration sur des terrains privés qu'il est nécessaire d'acquérir.

Qu' après négociation avec Monsieur Moreau, propriétaire des terrains, la superficie des terrains nécessaires à l'établissement de la nouvelle station d'épuration est arrêtée à 3 250 m².

Qu' il est possible d'acquérir ces terrains pour un montant respectif de 975 € arrondi à 1000 € ; soit 0.31€/m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'acheter à M. Moreau Alain Jacques sur la commune de Chancelade, les parties de parcelles cadastrées section AI n°92 et n°94. D'une superficie de 3 250 m² pour un montant de 1000 € ;
- de mandater Monsieur LINARES, géomètre, pour réaliser la modification cadastrale correspondante ;
- de mandater Maître BARNERIAS pour réaliser l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le 05 JUL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUL. 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS

